

## Avis concernant l'extinction de la patente de l'agence d'émigration Arnold G. Staub, à Zurich.

La patente pour l'exploitation d'une agence d'émigration délivrée le 19 août 1921 à *M. Arnold-G. Staub, à Zurich*, a été annulée le 31 décembre 1923 et, à cette même date, l'agence a cessé d'exister.

Les demandes d'indemnité que les autorités ou les émigrants et passagers, ou les ayants cause de ceux-ci, ont à faire valoir sur la base de la loi fédérale du 22 mars 1888 concernant les opérations des agences d'émigration contre l'agence *Arnold-G. Staub, à Zurich*, doivent être adressées à l'office soussigné avant le 31 décembre 1924.

Berne, le 3 janvier 1924. (2).

Office fédéral de l'émigration.

## Mise au concours de travaux, de fournitures et de places annonces et insertions

### PLACES

Les offres de service doivent se faire *par écrit, franco*, et être accompagnées de certificats de bonne vie et mœurs; les postulants doivent indiquer distinctement leurs nom et prénoms, leur domicile et leur lieu d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé au moment de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi fourniront les renseignements nécessaires.

Branche de service. S'adresser à	Place vacante	Traitement Fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Département fédéral de l'économie publique. (Division de l'agriculture à Berne.)	Directeur de l'établissement fédéral d'essais pour l'arboriculture, la viticulture et l'horticulture à Wädenswil.	6200 à 8300, non compris les allocations de renchérissement.	15 févr. 1924 [2.].	Activité scientifique et pratique en matière d'essais, connaissance des affaires administratives.

Branche de service. S'adresser à	Place vacante	Traite- ment Fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Chemins de fer fédéraux. (Direction gé- nérale à Berne.)	Chef de la di- vision com- merciale.	*)	15 janv. 1924 [2.]	Connaissance appro- fondie des conditions économiques de la Suisse et de tout ce qui se rapporte aux tarifs des chemins de fer. Etudes commer- ciales. On pourra ne pas exiger d'études universitaires des can- didats dont la carrière offre une garantie suf- fisante de leur apti- tude à exercer les fonc- tions en question. Sa- voir à fond deux des langues nationales; posséder de bonnes notions de la troisième.

\*) Sous réserve de l'approbation de l'autorité compétente, le traitement prévu est de fr. 8000 à 11 000, plus les allocations de rattachement légales.

Entrée en fonctions le 1<sup>er</sup> avril 1924. La nomination est du ressort du nouveau Conseil d'administration.

## Département des postes et des chemins de fer.

### Administration des postes.

1. Facteur de lettres à Moudon. S'adresser, d'ici au 19 janvier 1924, à la direction des postes de Lausanne.
  2. Buraliste, facteur, télégraphiste et téléphoniste à Uttigen. S'adresser, d'ici au 19 janvier 1924, à la direction des postes de Berne.
- 
1. Administrateur à Vallorbe;
  2. Buraliste, télégraphiste et téléphoniste à Chamoson;
  3. Buraliste à Chiètres.  
S'adresser, d'ici au 12 janvier 1924, à la direction des postes de Lausanne.
  4. Buraliste, télégraphiste et téléphoniste à Fraubrunnen;
  5. Buraliste à Zweisimmen.  
S'adresser, d'ici au 12 janvier 1924, à la direction des postes de Berne.
  6. Administrateur à Tavannes;
  7. Buraliste à Cernier;
  8. Buraliste, télégraphiste et téléphoniste à Breuleux.  
S'adresser, d'ici au 12 janvier 1924, à la direction des postes de Neuchâtel.

9. Administrateur à Olten ;
  10. Administrateur à Soleure ;
  11. Buraliste et télégraphiste à Bâle 6 (St. Alban) ;
  12. Buraliste et télégraphiste à Oensingen.  
S'adresser, d'ici au 12 janvier 1924, à la direction des postes de Bâle.
  13. 2 chefs de bureau à Lucerne ;
  14. Facteur de lettres à Zoug ;
  15. Buraliste à Andermatt.  
S'adresser, d'ici au 12 janvier 1924, à la direction des postes de Lucerne.
  16. Chef de service à la direction des postes de Zurich ;
  17. Chef de bureau à Zurich ;
  18. Administrateur à Stäfa ;
  19. Administrateur à Thalwil.  
S'adresser, d'ici au 12 janvier 1924, à la direction des postes de Zurich.
  20. Chef de service à St-Gall ;
  21. Buraliste et télégraphiste à St-Gall 3 (Linsebuhl) ;
  22. Buraliste et télégraphiste à St-Gall 14 (Bruggen).
  23. Buraliste à Gais ;
  24. Buraliste à Teufen ;
  25. Buraliste à Trogen.  
S'adresser, d'ici au 12 janvier 1924, à la direction des postes de St-Gall.
  26. Sous-chef de bureau à Lugano. S'adresser, d'ici au 12 janvier 1924, à la direction des postes de Bellinzzone.
1. Buraliste et facteur à Veyrier. S'adresser, d'ici au 5 janvier 1924, à la direction des postes de Genève.
  2. Buraliste, facteur, télégraphiste et téléphoniste à Ettiswil. S'adresser, d'ici au 5 janvier 1924, à la direction des postes de Lucerne.
  3. Facteur de lettres à Zurich. S'adresser, d'ici au 5 janvier 1924, à la direction des postes de Zurich.

#### Administration des télégraphes et des téléphones.

- Chef de bureau des télégraphes et des téléphones à Glaris. S'adresser, d'ici au 19 janvier 1924, à la direction des télégraphes du V<sup>e</sup> arrondissement à St-Gall.
- 
- Aide de I<sup>re</sup> classe à l'office téléphonique de Genève. S'adresser, d'ici au 12 janvier 1924, à l'office téléphonique de Genève.
- Aide de I<sup>re</sup> classe à l'office téléphonique de Lausanne. S'adresser, d'ici au 12 janvier 1924, à la direction des télégraphes du I<sup>er</sup> arrondissement à Lausanne.
- Télégraphiste et téléphoniste à Spiez. La direction du II<sup>e</sup> arrondissement des télégraphes de Berne, à laquelle les offres de service devront parvenir pour le 12 janvier 1924, donnera les renseignements voulus sur les conditions d'engagement et de salaire.
- Chef de service à l'office télégraphique de Bâle. S'adresser, d'ici au 12 janvier 1924, à la direction des télégraphes du III<sup>e</sup> arrondissement à Olten.
-

## Mise au concours de travaux, de fournitures et de places annonces et insertions

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1924
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.01.1924
Date	
Data	
Seite	138-140
Page	
Pagina	
Ref. No	10 083 864

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.